

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 29 juin 2009**

Le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 23 juin 2009, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Franck RIESTER, Maire.

**Présents** : RIESTER Franck, MOTOT Ginette, AUBRY Jean-Pierre, DELOISY Sophie, LEGEAY Jean-Claude, THOURET Marie-José, FREMONT Bernard, MAASSEN Véronique, FOURNIER Pascal, GOULLET Christiane, GOUJAT Jackie, FEINDEL François, DAUNA Jean-Vincent, DIAB Noua, ASHFORD Patrick, PERRIN Sylviane, COUVÉ-DUPONT Muriel, KIT Michèle, SCHEHL Françoise, YVON Marie-Ange, TUERO Patricia, MONTOISY Alexis, RABEY Colette, SABATE Elianne, TREGOAT Yvon, MARTIG-DECES Laetitia (arrivée question 17), CANALE Aude.

**Absents ayant remis procuration** : BOULVRAIS Daniel (pouvoir à RIESTER Franck), DESMONTIER Solange (pouvoir à FEINDEL François), THEVENOT Vincent (pouvoir à AUBRY Jean-Pierre), SAINTEMARIE Bruno (pouvoir à MONTOISY Alexis), COILLOT Roland (pouvoir à CANALE Aude), THIERRY Pascal (pouvoir Laetitia MARTIG-DECES à partir du point 17)

**Absents excusés** : THIERRY Pascal, MARTIG-DECES Laetitia (arrivée question 17) soit 26 présents, 5 absents représentés, 2 absents excusés, 31 votants.

**Du point 17 à la fin** : 27 présents, 6 absents représentés, 33 votants.

FEINDEL François, secrétaire de séance.

## **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MAI 2009**

Le procès-verbal du 18 mai 2009 est adopté à l'unanimité.

### **Question n° 1**

#### **DEMISSION D'UNE ADJOINTE AU MAIRE – ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT**

M. RIESTER : L'Office Public d'H.L.M. de Coulommiers a été transformé à la fin de l'année dernière en OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT (O.P.H.) ; On doit dans le cadre d'un OPH nommé un Directeur Général qui a des fonctions étendues par rapport aux fonctions d'un directeur d'un Office d'HLM.

La répartition entre le Directeur et le Conseil d'Administration et son Président évolue. Tout ce qui est opérationnel sur la gestion quotidienne de l'Office, c'est le Directeur Général ; Le Conseil d'Administration et le Président du Conseil d'Administration qui représente le Conseil d'Administration ayant davantage des fonctions et des missions de fixation des objectifs, de contrôle du fonctionnement de l'Office Public de l'Habitat, de nomination du Directeur Général mais plus autant de

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

prérogatives dans la gestion quotidienne de l'Office. Tous les Offices Publics H.L.M. se transforment en EPIC donc en Office Public de l'Habitat et il était évidemment nécessaire de faire pareil pour l'office de Coulommiers.

C'est Marie-José THOURET qui en tout vraisemblance devrait être nommée Directrice Générale de l'OPH de Coulommiers. On a eu un Conseil d'Administration tout à l'heure, mais faute de quorum, on ne peut pas valider les décisions qui ont été prises. Donc, il faut refaire, dans 15 jours, un nouveau Conseil d'Administration qui sera reconvoqué en bonne et due forme, avec on l'espère le nombre de membres présents suffisants pour valider les décisions du Conseil d'Administration. Il n'en reste pas moins vrai qu'à partir du moment où Mme THOURET, prendra ses fonctions de Directrice Générale de l'Office Public de l'Habitat, il convient et c'est tout à fait logique de désigner un nouvel adjoint au logement pour notre Conseil Municipal et c'est la raison pour laquelle, Marie-José THOURET qui restera conseillère municipale dans l'équipe n'est plus adjointe depuis le 26 juin 2009. Il faut acter le principe de la démission de Mme THOURET et l'élection d'un nouvel adjoint.

Les délégations de l'adjoint, parce que vous savez il y a deux choses différentes, il y a la fonction d'adjoint et les délégations qui sont confiées à l'adjoint. En ce qui concerne la fonction d'adjoint, je vous propose la candidature de M. GOIJAT en remplacement de Mme THOURET.

Concernant les délégations qu'avait précédemment Mme THOURET, je vous propose que M. LEGEAY récupère la compétence LOGEMENT eu égard à sa disponibilité et à son travail dans le secteur social. On sait bien que le logement, évidemment a une dimension sociale très importante.

Après le travail fantastique qu'a fait Marie-José THOURET en tant qu'adjointe au logement, je suis convaincu que M. LEGEAY en fera de même.

Concernant la partie VIE DES QUARTIERS, je suis en réflexion, on en discute et j'aurai l'occasion de vous redire qui prendra la partie animation et vie des quartiers dans l'équipe.

Je suis vraiment ravi du travail qu'a accompli en un an de son mandat Marie-José THOURET qui a été très présente, qui a été à l'écoute des locataires, qui a montré à la fois sa rigueur, son sens de l'humain et son engagement pour la collectivité. C'est vrai qu'être élu dans une collectivité, c'est un engagement. Quand on est adjoint, c'est un engagement encore plus important en terme de disponibilité et je voudrais la remercier pour tout ce qu'elle a fait avec nous ici au Conseil Municipal de Coulommiers pour les Columériennes et les Columériens et je suis ravi qu'elle ait accepté de rester Conseillère municipale pour continuer à suivre l'évolution de la vie de notre cité au sein du Conseil Municipal.

Il convient donc de voter pour le remplacement de Mme THOURET au poste d'adjoint.

Il y a un candidat pour la majorité qui est M. GOIJAT.  
Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Est-ce qu'il y a des gens qui s'opposent au vote à main levée ?

Mme CANALE : Je ne m'oppose pas au vote à main levée, mais simplement, nous ne prendrons pas part au vote.

M. RIESTER : D'accord.

Mme CANALE : Je dis nous parce que je représente aussi M. COILLOT.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a d'autres questions, des remarques ? Non. Personne ne s'oppose à un vote à main levée ? Pas d'autres suggestions, pas d'autres candidats ?

M. RIESTER constate que personne ne s'oppose à un vote à un main levée et qu'il n'y a pas d'autre candidat.

Il est procédé au vote.

Est élu : Monsieur Jackie GOUJAT par 26 voix  
3 abstentions ( Mmes RABEY, SABATE, M. TREGOAT)

M. le Maire déclare M. Jackie GOUJAT – 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et lui remet l'écharpe.

### APPLAUDISSEMENTS

M. RIESTER : Une précision, évidemment vous l'avez compris, il y a un poste de conseiller municipal délégué en moins. Je réfléchis en fonction des besoins, si je vous demande de renommer un conseiller délégué, ou pas, je vous en ferai part lors d'un prochain Conseil Municipal.

### Question n° 2

#### DEMISSION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE POUR LA GEOTHERMIE - ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE

M. RIESTER : Mme THOURET a démissionné de son poste de délégué du Conseil Municipal au sein du Syndicat Mixte pour la Géothermie.

Il s'agit d'élire un nouveau délégué et je vous propose la candidature de M. Jean-Claude LEGEAY. Etant donné qu'il aura la tâche de gérer le logement, il est important qu'il puisse être le représentant de la ville au sein de la géothermie. Vous le savez la géothermie est une énergie majeure qui permet de chauffer un très grande majorité voire la quasi-totalité de parc de logements.

Est-ce qu'il y a des remarques des questions, un autre candidat ?

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Est-ce que vous souhaitez un vote à bulletin secret ?

Mme CANALE ? même remarque que tout à l'heure.

Il est procédé au vote.

M. COILLOT, Mme CANALE, Groupe Socialiste et Citoyen de Gauche ne participent pas au vote.

- Est élu : M. Jean-Claude LEGEAY par 26 voix en qualité de délégué titulaire.

3 abstentions ( Mmes RABEY, SABATE, M. TREGOAT)

## Question n° 3

### **DEMISSION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'OPH DE COULOMMIERS - ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE**

M. RIESTER : De la même façon Marie-José THOURET a démissionné de son poste de déléguée du conseil municipal au sein de l'O.P.H. Il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué pour la remplacer.

Je vous propose la candidature de Sylviane PERRIN.

M. le Maire demande et constate que personne ne s'oppose au vote à main levée.

Il est procédé au vote.

Mme CANALE Groupe Socialiste et Citoyen de Gauche et M. COILLOT qu'elle représente, déclarent ne pas participer pas au vote.

Mme Sylviane PERRIN est élue par 26 voix

3 abstentions ( Mmes RABEY, SABATE, M. TREGOAT)

## Question n° 4

### **REGIE DE RECETTES DU SERVICE ENFANCE-MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF**

Mme MOTOT expose le projet de délibération.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il nous a été demandé depuis longtemps de moderniser les modes d'encaissement des prestations fournies par la ville de Coulommiers et de faciliter les démarches des administrés.

Une petite apparté, nombre de parents trouveraient nettement plus facile de ne pas être obligés de venir le samedi pour payer les prestations des centres de loisirs, restauration, pré et post scolaire.

C'est un sujet auquel nous avons longuement réfléchi et il est proposé la mise en place de nouveaux modes de paiement pour les usagers :

- Par carte bancaire dès la rentrée scolaire 2009/2010
- Par Internet d'ici la fin de l'année 2009, voire début 2010
- Par prélèvement si besoin (certains parents le demandent, mais très peu)

Leur mise en place nécessite de prendre certaines dispositions que le conseil municipal doit approuver telle que la modification de la décision n°06/204 du 7 août 2006 comme suit :

l'article 5 : les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants complété par :

- 5 carte bancaire
- 6 paiement par Internet
- 7 Prélèvement

- l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor
- la mise en place d'une plate forme sécurisée de télépaiement pour les transactions (vente à distance) des prestations fournies par la régie
- la signature d'un contrat d'adhésion au SP+ ou Pay Box permettant les transactions par Internet
- la prise en charge sur le budget de la ville des impayés résultant des paiements à distance

Nous vous demandons la mise en place de ces nouveaux modes de paiements qui je pense vont simplifier la vie de nos administrés.

Mme SABATÉ : En ce qui concerne les gens qui souhaitent payer par internet, est-ce qu'il est prévu des endroits dans la ville où ils puissent se connecter à internet, s'ils n'ont pas la connexion chez eux ?

M. RIESTER : Il y a la connexion à la bibliothèque. On travaille aussi un accès dans l'hôtel de ville, pour l'instant cela n'a pas abouti. Il y a les mairies annexes, il y a la maison des loisirs le Point Information Jeunesse.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Est-ce qu'il y a d'autres remarques. Non.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

-Approuve la modification de la décision n°06/204 du 7 août 2006 comme suit :

l'article 5 : les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants complété par :

5 carte bancaire

6 paiement par Internet

7 Prélèvement

- Accepte de prendre en charge sur le budget de la ville des impayés résultant des paiements à distance

## Question n° 5

**ACCORD DE PRINCIPE AU DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE DE MONTIGNY (LOT A), A SON INTEGRATION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL. ET A UN ECHANGE DE PRINCIPE DES LOT A ET B AU PROFIT D'AMCOR FLEXIBLES SPS CONTRE LES LOTS C ET D AU PROFIT DE LA COMMUNE**

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Je pense qu'il faut vous reporter au plan que vous avez dans le dossier.

M. RIESTER : Excusez-moi, ce n'est pas ACMOR FLEXIBLES, mais AMCOR FLEXIBLES ; Juste un petit loupé sur l'écriture.

M. AUBRY : Il est prévu une voie de desserte, ce qui est répertoriée par le lot A et le lot B. Une route de desserte de la zone industrielle devait passer sur ces lots. Ensuite, un nouvel aménagement a été fait, la Rue de Montigny qui nous a obligé à prendre du terrain sur le terrain qui avait été acheté par la Société. C'est la raison pour laquelle, je vous propose (mais cela sera soumis après) d'échanger les lots A et B, contre les lots C et D et de mettre ces lots C et D dans le domaine privé de la ville, comme c'est de la voirie. Ce sera soumis à une enquête publique, comme tout classement de voirie.

M. RIESTER : L'idée c'est que cela arrange tout le monde et cela régularise une situation qui nécessite de l'être. Cela arrange la Société. Une société industrielle de pointe dont il est très important de faciliter le maintien et le développement sur Coulommiers et cela permet de régulariser une situation qui méritait de l'être. Voilà. Est-ce qu'il y a des remarques ?

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide d'émettre un avis favorable au déclassement d'une partie de la Rue de Montigny en vue de l'incorporation de l'emprise foncière concernée dans le domaine privé communal

Décide conformément aux articles R141-4 à R141-10 du Code de la Voirie Routière de procéder à une enquête publique.

Décide de donner un accord de principe à un échange des lots A et B au profit D'AMCOR FLEXIBLES SPS contre les lots C et D au profit de la Commune de COULOMMIERS

## **Question n° 6**

### **ACCORD DE PRINCIPE AU DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE DE SAINT PIERRE EN VEUVE ET A SON INTEGRATION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL.**

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Cela concerne le terrain que nous avons cédé à l'intercommunalité pour pouvoir construire le centre d'accueil pour les gens du voyage. Par contre, le terrain que nous avons cédé, empiète en partie pour une surface très faible de 300 m<sup>2</sup>, sur une voirie publique que vous avez sur le plan qui s'appelle Saint Pierre en Veuve.

C'est la raison pour laquelle, il faut déclasser cette parcelle du domaine privé pour la mettre dans le domaine privé de l'intercommunalité et ce sera aussi sujet à enquête publique.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide d'émettre un avis favorable au déclassement d'une partie de la Rue Saint Pierre en Veuve en vue de l'incorporation de l'emprise foncière concernée dans le domaine privé communal.

Décide conformément aux articles R141-4 à R141-10 du Code de la Voirie Routière de procéder à une enquête publique.

## **Question n° 7**

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **ADOPTION DES ACTIONS PORTEES PAR LA VILLE DE COULOMMIERS DANS LE CADRE DU 5ème PROGRAMME D' ACTIONS DU C.L.A.I.R (Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural)**

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Demain, le 30 juin prochain, l'assemblée générale du C.L.A.I.R aura à se prononcer sur le contenu du cinquième programme d'actions. Deux des actions étant menées par la ville de Coulommiers, il est donc demandé au conseil municipal d'en approuver leur inscription au titre du 5ème programme :

D'une part, les travaux de mise en conformité de la cuisine du centre de vacances de Longchaumois à hauteur de 137 281 HT (50% CLAIR) – n'est pas pris en compte le remplacement du mobilier

D'autre part, les études du projet de construction d'une maison des associations sportives à Coulommiers seront financées à hauteur de 50% ce qui pourrait représenter la somme de 6 270,90 euros.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve l'inscription au titre du programme d'actions du CLAIR les actions suivantes :

- les travaux de mise en conformité de la cuisine du centre de vacances de Longchaumois

- Les études du projet de construction d'une maison des associations sportives à Coulommiers

- autorise le Maire à solliciter la participation du Conseil Général au titre du 5ème programme d'actions

### **Question n° 8**

## **ATTRIBUTION DE BONS D'ACHATS AU GROUPE LAUREAT DE LA MANIFESTATION URBACTIV'**

M. RIESTER : Toutes mes félicitations à vous-même Mme DELOISY, aux équipes Jeunesse et Sports, à vous Mme MAASSEN puisque cette année URBACTIV' a été fait en association avec la fête de la musique et toutes les équipes du service culturel parce que c'était très réussi. Toute cette journée au Parc des Sports autour de la jeunesse, autour du sport, autour de la musique, cela fait plaisir à voir.

Mme DELOISY : Merci, M. le Maire.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. TREGOAT : Si je peux me permettre M. le Maire, les mêmes félicitations sont faites par les Verts qui étaient présents toute cette journée. Merci.

M. RIESTER : Merci.

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Cette année nous n'avons qu'un lauréat au niveau de la musique. Au niveau de la danse nous n'avons pas eu de participant.

Il est demandé au Conseil municipal, dans le cadre du tremplin musical «URBACTIV'» organisé par le service jeunesse le 21 juin 2009, d'autoriser l'attribution de deux bons d'achat d'une valeur totale de 250 euros au groupe lauréat de la catégorie chant.

Ces bons d'achats pourront être utilisés au magasin MDS - 11, rue du Grand Morin – 77120 COULOMMIERS, partenaire de la Ville pour la manifestation «URBACTIV'».

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour.

- décide d'attribuer au groupe lauréat de la manifestation « URBACTIV'» dans la catégorie chant deux bons d'achat d'une valeur totale de 250 euros, à faire valoir auprès du magasin de musique MDS - 11, rue du Grand Morin – 77120 COULOMMIERS,

Mme CANALE s'est absentée pendant le vote (n'a pas participé au vote ainsi que M. COILLOT qu'elle représente)

### **Question n° 9**

#### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

M. RIESTER : M. LEGEAY a qui l'on souhaite un prompt rétablissement, comme vous avez pu le remarquer, il s'est fait mal au coude hier.

M. LEGEAY : Merci beaucoup. Cela va mieux, je suis solide.

M. LEGEAY expose le projet de délibération.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin de pouvoir procéder :

- au recrutement d'un contrôleur pour notre service voirie. Cela doit vous dire quelque chose puisqu'on l'a déjà évoqué lors d'un précédent conseil.

Il s'agit de créer un poste de contrôleur et de supprimer un poste de technicien.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir cherché, en vain, à recruter pour ce service, durant plusieurs mois, un contrôleur, nous avons décidé de « changer notre fusil d'épaule », et de nous mettre en quête d'un technicien.

Or, après avoir transformé le poste de contrôleur prévu initialement en technicien supérieur, lors du dernier Conseil Municipal, nous venons de recevoir une candidature... de contrôleur, qui correspond à notre recherche.

C'est pourquoi nous revenons à la situation précédente.

- au recrutement de 3 adjoints techniques de 2ème classe.

Il s'agit de créer des postes afin d'anticiper trois départs prochains (retraites), au sein de nos services techniques.

La suppression des postes des futurs retraités ne pourra intervenir qu'une fois qu'ils les auront libérés.

-au recrutement d'un adjoint du patrimoine de 2è classe.

Il s'agit d'anticiper le remplacement d'un agent de notre bibliothèque (retraite).

Je vous précise que le poste à temps non-complet (20 heures par semaine) actuellement occupé par cette personne sera supprimé après son départ, et que ce remplacement se fera à temps complet.

-au recrutement d'un policier Municipal.

Il s'agit de réaliser le remplacement au sein de notre police d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), qui a pris une disponibilité pour convenances personnelles.

Le recrutement est orienté sur un détachement de gendarme, qui devra par conséquent se réaliser sur un poste de brigadier chef principal (concordance des niveaux de grades).

- à quatre promotions et reclassements.

Il s'agit :

de promouvoir un adjoint administratif de 1ère classe en adjoint administratif principal de 2ème classe ;

de promouvoir un brigadier chef de police en brigadier chef principal ;

de classer deux agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) de 2ème classe en 1ère classe.

Vous avez en annexe le nouveau tableau concernant ces personnels.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de modifier le tableau des effectifs tel qu'exposé ci-dessus.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Question n° 10

### CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE - MODIFICATION DE LA 3ème TRANCHE

M. FRÉMONT expose le projet de délibération.

Par la délibération du 27 mai 2005, le conseil municipal a approuvé le programme d'investissement du contrat triennal de voirie qui comprenait les opérations suivantes :

1/ le réaménagement du Cours Gambetta sur deux tranches (2007 et 2008)

2/ le réaménagement des abords avenue de Rebais en 2009 (réalisation de plateaux surélevés, aménagement de diverses traversées piétonnes, réaménagement de trottoirs, réfection de bordures, de plantations, remplacement d'éclairage public)

Considérant que la 3ème tranche ne prévoyait pas la réalisation de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement et la mise en œuvre de liaisons douces, il n'a pas été jugé opportun d'engager dès 2009 des travaux sans que le traitement de l'avenue de Rebais ne soit pris en compte dans son ensemble.

Compte tenu de ces éléments, il a été demandé au Conseil Général de bien vouloir modifier la 3ème tranche du contrat triennal et de substituer les travaux de l'avenue de Rebais par une autre opération.

Considérant la volonté du Conseil Général de soutenir la ville de Coulommiers dans le cadre de sa politique d'aide au financement des travaux de voirie, sous forme de contrats triennaux, il a été convenu d'inscrire à la 3ème tranche du contrat triennal les travaux de création de la nouvelle voie dans la zone industrielle pour un montant HT de 935 200 euros. A noter qu'ils seront financés à hauteur de 140 542,50 euros.

M. FRÉMONT : Il y a une faute de frappe. Il faut lire le montant de 140 542,50 €, dans la délibération c'est bon.

M. TRÉGOAT : Pourquoi, il n'a pas été jugé opportun d'engager dès 2009 des travaux ? s'il vous plait, Merci.

M. FRÉMONT : Tout simplement parce que les travaux sur l'avenue de Rebais étaient d'une telle importance que, quitte à faire les choses à moitié, cela n'avait aucun intérêt et que faire des travaux cela engageait le fait d'enfouir les réseaux de changer un certain nombre de réseaux assainissement en sous-sol, donc le budget de la ville n'y aurait pas suffi en une session c'est-à-dire un tiers du contrat triennal. Je pense que c'est une opération qui devra se faire par un contrat triennal, mais engageant toute l'avenue de Rebais.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. FOURNIER : (inaudible micro fermé) ... nous étions dans le cadre d'un projet. Nous obtiendrons un financement plus intéressant, puisque là il s'agirait d'une fraction du financement, donc c'est une bonne opportunité que de le faire ainsi sur le parking.

Mme SABATÉ : Est-ce que le public a été un petit peu concerté pour savoir quels étaient les besoins au niveau des passages piétons et un stop éventuellement avec la rue de Pontmoulin ?

M. FRÉMONT : A partir du moment où l'on a reporté les travaux sur l'avenue de Rebais, il est évident qu'en fonction de chaque opération, le Maire veut que tous les riverains soient concertés. Donc, il est clair et net que quand nous ferons les travaux de l'avenue de Rebais, ou que nous y réfléchirons, les riverains seront dits, questionnés.

M. RIESTER : D'ailleurs à titre d'exemple c'est ce qu'on a fait avec le réaménagement du carrefour rue de la Brisebèche et la rue de Pontmoulin, rue Canivet et rue Malakoff. Systématiquement, quand il y a des réaménagements de ce type, on réunit les riverains. On fait une ou plusieurs réunions. On l'a fait avec la Rue Malkoff. On l'a fait avec la Rue de la Brisebèche, donc on ne manquera pas de le faire Avenue de Rebais, si on estime nécessaire de réinscrire tout de suite l'Avenue de Rebais. Parce qu'il y a aussi beaucoup de priorités.

M. TRÉGOAT : Et la nouvelle voie qui va être financée c'est laquelle ?

M. FRÉMONT : C'est la voie des Longs Sillons qui va être créée dont les travaux débiteront le 24 juillet, pour se terminer fin décembre, entre la rue des Margats et la rue de Montigny.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, 2 abstentions (Mme RABEY, M. TREGOAT Groupe Les Verts), 2 contre (M. COILLOT, Mme CANALE Groupe Socialiste et Citoyen de Gauche),

- approuve la modification apportée à la 3ème tranche du contrat triennal de voirie portant sur les travaux de création de la nouvelle voie dans la zone industrielle pour un montant HT de 935 200 euros

- approuve le plan de financement joint en annexe

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OPERATIONS	Année de réalisation	MONTANT HT	Montant retenu des travaux HT	Subvention Départementale	PART COMMUNALE (TTC en euros)
AMENAGEMENT COURS GAMBETTA : 1ère tranche : chaussée, trottoirs et stationnement	2007	1 459 431,5	300 000 au taux de 50%	150 000	1 595 480
AMENAGEMENT COURS GAMBETTA : 2ème tranche : chaussée, trottoirs et stationnement	2008	1 000 000,0	300 000 au taux de 50%	150 000	1 046 000
CREATION D'UNE NOUVELLE VOIE DANS LA ZONE INDUSTRIELLE	2009	935 200,0		140 543	977 957
<b>TOTAL</b>		<b>3 394 631,5</b>		<b>440 543</b>	<b>3 619 437</b>

### Question n° 11

#### APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA PROGRAMMATION 2009 /2010 ET DE SON BUDGET DANS LE CADRE DE LA REGIE DU SERVICE CULTUREL

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Dans le cadre de la création de la régie dotée de la seule autonomie financière pour le Service culturel de Coulommiers, il convient, comme chaque année, d'approuver le programme de la saison culturelle (joint à la présente) 2009/2010 et d'en adopter le budget correspondant (joint à la présente).

Le budget de la saison culturelle est arrêté à la somme de 336 000,13 euros et correspond à la saison culturelle allant de septembre 2009 à août 2010, ci-après :

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

	Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
M		1 J		1 D		1 M		1 V
M		2 V	Ma Colocataire...	2 L	Stage	2 M		2 S
J		3 S		3 M	Stage	3 J		3 D
V		4 D		4 M	Stage	4 V		4 L
S		5 L		5 J	Stage	5 S		5 M
D		6 M	Conf Musée	6 V	Sicéfou	6 D		6 M
L		7 M		7 S		7 L		7 J
M		8 J		8 D		8 M	Conf art cont	8 V
M		9 V		9 L		9 M		9 S
J	Shoebiz - présentat°	10 S		10 M	Conf art cont	10 J		10 D
V		11 D		11 M		11 V	Ceremony of Carols	11 L
S	Forum Sports	12 L		12 J		12 S		12 M
D		13 M	Conf art cont	13 V	Dahan	13 D		13 M
L		14 M		14 S		14 L		14 J
M		15 J		15 D		15 M		15 V
M		16 V	P.Berling	16 L		16 M		16 S
J	Répétitions	17 S		17 M		17 J		17 D
V	Nuit Lumières	18 D		18 M		18 V	P.Berling	18 L
S		19 L		19 J		19 S		19 M
D		20 M		20 V	P.Berling	20 D		20 M
L		21 M		21 S		21 L		21 J
M		22 J		22 D		22 M	Fellag "Ts les alg.,"	22 V
M		23 V		23 L		23 M		23 S
J		24 S		24 M	Petit Monstre	24 J		24 D
V		25 D		25 M		25 V		25 L
S		26 L		26 J		26 S		26 M
D		27 M		27 V		27 D		27 M
L		28 M		28 S		28 L		28 J
M		29 J		29 D		29 M		29 V
M		30 V		30 L		30 M		30 S
		31 S				31 J		31 D

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Janvier			Février			Mars			Avril		
	1	L		1	L		1	J			
	2	M		2	M		2	V			
	3	M		3	M		3	S			
	4	J		4	J		4	D			
	5	V		5	V		5	L			
	6	S	Harmonie	6	S		6	M	Dépôt + jury Salon Print		
	7	D		7	D		7	M			
	8	L		8	L		8	J			
Junior Ballet	9	M	Conf art cont	9	M		9	V			
	10	M		10	M		10	S	Salon Printemps		
	11	J		11	J		11	D	Salon Printemps		
Conf art cont	12	V	M. Salomon	12	V		12	L	Salon Printemps		
	13	S		13	S	American Soul	13	M	Salon Printemps		
	14	D		14	D		14	M	Salon Printemps		
Delpech	15	L		15	L		15	J	Salon Printemps		
	16	M		16	M	Conf art cont	16	V	P.Berling		
	17	M	Crescendo 17h	17	M		17	S	Salon Printemps		
	18	J	Crescendo 20h30	18	J	Hoptimum	18	D	Salon Printemps		
Conf Musée	19	V	P.Berling	19	V	P.Berling Nuit Poésie	19	L			
	20	S		20	S		20	M			
	21	D		21	D	Concert élèves	21	M	Bouskidou		
	22	L		22	L		22	J			
	23	M		23	M	Conf Musée	23	V			
	24	M		24	M		24	S			
	25	J		25	J		25	D			
Prince Tigre	26	V		26	V		26	L			
	27	S		27	S		27	M			
	28	D		28	D		28	M			
Chat en poche				29	L		29	J			
				30	M		30	V			
				31	M						

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mai			Juin			Juillet
	1	M		1	J	
	2	M		2	V	
	3	J		3	S	
	4	V	A chacun son show	4	D	Jazz au Capu
	5	S	A chacun son show	5	L	
	6	D	A chacun son show	6	M	
	7	L		7	M	
	8	M	Conf Musée	8	J	
	9	M		9	V	
	10	J		10	S	
Calogero / Conf art cont	11	V		11	D	Jazz au Capu
	12	S	Rencontre ateliers	12	L	
	13	D	Rencontre ateliers	13	M	
	14	L	Rencontre ateliers	14	M	
Nuit Musées	15	M	Rencontre ateliers	15	J	
Duchesse Longueville	16	M	Rencontre ateliers	16	V	
	17	J	Rencontre ateliers	17	S	
	18	V	P.Berling	18	D	Jazz au Capu
	19	S	Rencontre ateliers	19	L	
Folies Coloniales	20	D	Rencontre ateliers	20	M	
P.Berling	21	L	Fête Musique	21	M	
	22	M		22	J	
	23	M		23	V	
	24	J		24	S	
	25	V		25	D	Jazz au Capu
	26	S		26	L	
Comment mémé	27	D		27	M	
	28	L		28	M	
Concert profs	29	M		29	J	
	30	M		30	V	

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

				3 1	S	
--	--	--	--	--------	---	--

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REGIE				
Budget Prévisionnel saison 2009/2010				
Dépenses		saison 2009/2010		TOTAL
		sept à dec 2009	janv à aout 2010	
Nature	Libellé du compte	disponible		BUDGET
6042	achat prestation de services	93010	191900	284910
60632	Fournitures et petits équipements	440,94	500	940,94
6135	Locations mobilières	5080	2500	7580
616	Prime d'assurances	150	50	200
6188	autre frais divers	271,2	200	471,2
6225	Indemnités au comptable	450	250	700
6262	Frais postaux et télécommunications	124,45	50	174,45
6228	Rénumération d'intermédiaires	250	150	400
6256	Déplacements, missions	1503,81	3000	4503,81
6257	Réceptions	4096,13	3500	7596,13
6257	Réceptions Louis XV	1746,67	300	2046,67
6288	Autres services extérieurs	550	250	800
637	Droits d'auteurs et de production	9000	9000	18000
6413	Rénumération du personnel	1296,93	1400	2696,93
6451	URSSAF	1646	750	2396
6453	Ircantec	284	250	534
6458	Autres organismes sociaux	1300	750	2050
				0
	<b>Total dépenses</b>	<b>121200,13</b>	<b>214800</b>	<b>336000,13</b>
Recettes				
7062	Recettes billetterie	31100	39714,79	70814,79
2	Résultat de fonctionnement 2008 reporté	0	129185,34	129185,34
7073	Conseil Général	0	32000	32000
7073	Théâtre obligatoire CG	0	24000	24000
7074	Participation Ville de Coulommiers	0	80000	80000
	<b>Total recettes</b>	<b>31100</b>	<b>304900,13</b>	<b>336000,13</b>

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Au titre de cette saison, la participation de la ville est arrêtée à la somme de 80 000 euros.

Je dois dire M. le Maire que la saison que l'on vient de terminer a été très favorable puisque nous avons dégagé énormément de recettes, ce qui fait que la demande de participation de la ville s'élève à 80 000 euros, au lieu de 100 000 euros l'année précédente.

Je vais vous présenter brièvement la saison culturelle. Je pense que cette année, il y en a encore pour tous les goûts.

Il y aura des conférences en art contemporain, des conférences plus classiques qui seront données au Musée qui seront dirigées par M. MENOUE, un ancien DRAC Ile de France. Il y aura en invité un artiste Gérald DAHAN, avec SARKOLAND. En espérant qu'on passera un bon moment de rigolade. Au niveau du théâtre, il y aura du Vaudeville avec « Ma colocataire est encore une garce ». Il y aura du plus classique avec une pièce de Fédeau. On accueillera Michel DELPECHE et CALOGERO. Il y aura pas mal de danses aussi, on passera par le Brésil avec OPTIMUM, avec le Junior ballet, du contemporain, du classique du hip hop. Il y aura aussi de l'Américain soul. On vous donne des rendez-vous à l'église avec du Gospel, un groupe de 16 personnes en toge. En fin d'année, il y aura toujours à l'église, un partenariat d'environ 100 choristes qui réunit des professionnels et des amateurs de Coulommiers, pour lancer les festivités de Noël. La rencontre des ateliers et l'accentuation du mois de Juin sur le mois des amateurs et une nouveauté avec « à chacun fait son show » sur le premier week end du mois de Juin, où on va ouvrir les portes du théâtre avec des Compagnies amateurs qui pourront se produire. C'était une demande qu'il y avait sur Coulommiers et dans les environs, donc on pourra mettre à disposition le théâtre pour tous ces jeunes. Voilà je crois que j'ai fait le tour. On retrouve toujours le concert de l'école de musique, avec le concert des professeurs, le concert des élèves. Il y aura aussi toujours les rendez-vous avec l'harmonie municipale et bien évidemment on terminera avec le Jazz au Capucins tous les dimanches du mois de Juillet. Je vous passe les journées bien ponctuées telles que les journées du patrimoine, la Nuit des lumières, la Nuit des Musées. Voilà tout un tas de rendez-vous. J'espère qu'il y en aura encore pour tous les goûts. Enfin, je le crois du moins.

M. RIESTER : Merci Mme MAASSEN, c'est vrai que c'est une saison culturelle encore bien variée et alléchante.

Mme CANALE : J'ai assisté à la commission avec Mme MAASSEN qui nous a présenté le budget et qui nous a fait part de cette économie de 20 000 euros qu'elle fait faire à la ville et je suis un petit peu triste de voir que finalement on ne se pose pas les questions, justement en temps de crise, de réinvestir ces 20 000 euros dans une structure ou une animation qui serait destinée aux Columériens qui sont le plus dans le besoin. Je réfléchissais à cela. Vous présentez une future animation qui s'appelle « A chacun fait son show » et durant la campagne municipale, on a rencontré aussi plusieurs jeunes qui nous ont fait part de leur volonté de se présenter, mais aussi de leur manque de locaux pour par exemple, répéter. Alors, je me disais qu'avec 20 000 euros, on peut louer un local à l'année, où justement, pour préparer cette animation, il y aurait eu moyen de faire quelque chose. Je regrette qu'on entende que la ville va faire des économies, alors que, justement en temps de crise, les collectivités doivent soutenir leurs citoyens.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MAASSEN : Sachez déjà que le budget, est à quelques 3 /4 000 euros près idem que l'an passé. Je vous dis c'est les recettes qui font que l'on a moins à demander de participation. Pour ce qui est d'éventuels locaux à ces jeunes, on est en train de faire une étude, notamment sur un éventuel studio. On a eu un projet, c'est à l'étude. On va voir. Les Columériens et notamment je pense à la Nuit de la poésie, où j'avais fait la rencontre de slameurs. Ils savent qu'on peut toujours se rencontrer. Il faut voir après pour mettre à disposition d'éventuelles salles. Il y a la Grange aux Dîmes. Pourquoi pas se rencontrer là. Il faut voir. Je n'ai pas de demande écrite à ce jour de ces gens. Je sais qu'ils tournent pas mal dans les communes environnantes. Après, je suis ouverte à des propositions, mais il suffit qu'ils viennent me voir.

M. RIESTER : La réponse est parfaite Mme MAASSEN. Je crois qu'il est important de dire qu'on ne baisse pas le budget de culture. Simplement et je tiens à les féliciter, les équipes du service culturel et Mme MAASSEN et, en son temps, Mme PICARD qui était adjointe à la culture ont fait des choix pertinents en matière de saison culturelle et c'est parce qu'on a eu des bons choix de saisons culturelles que le public au fur et à mesure des années s'est fidélisé à la saison culturelle de Coulommiers. Du coup, il y a du succès, les salles sont pleines et donc il y a des rentrées financières complémentaires. On ne peut que s'en réjouir puisque cela ne signifie pas un désengagement de la ville, loin s'en faut en matière culturelle.

Ensuite, concernant l'idée que vous soumettez on est tout à fait favorable, Mme MAASSEN vient de le dire. Je pense que c'est une bonne idée. De voir sous quelle forme cela doit se traduire, cela doit se concrétiser parce qu'il ne faut pas non plus que ce soit accaparé par certains ou l'objet de plus de problèmes que de solutions, mais je pense qu'effectivement, donner l'opportunité à des jeunes Columériens pour qu'ils expriment leurs talents culturels d'une façon autonome va dans le sens de ce que l'on peut souhaiter aujourd'hui en matière d'accès à la culture. Je suis effectivement assez favorable à votre proposition. D'ailleurs, je pense que c'est un travail qui peut être fait au sein de la Commission. Cela peut être un beau dossier à faire avancer. Mme CANALE, vous faites partie de la commission culturelle, je vous invite vraiment à participer à ces travaux puisque cela va dans votre sens.

Mme MAASSEN : Juste un dernier mot, la plaquette est en cours d'élaboration et la billetterie sera ouverte dès le samedi 22 août.

Mme CANALE : Une remarque à Mme MAASSEN, j'ai été ravie de constater qu'au niveau de la programmation, on a quand même un certain nombre de spectacles qui vont se dérouler pendant la semaine. Ce qui permettra peut être aussi à des jeunes qui sont en internat de pouvoir bénéficier de spectacles. Merci.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 5 abstentions (M. COILLOT, Mme CANALE Groupe Socialiste et Citoyen de Gauche, M. TREGOAT Groupe Les Verts, Mme RABEY, Mme SABATÉ),

DECIDE

Approuve le programme de la saison culturelle 2009/2010.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopte le budget de la saison culturel arrêté à la somme de 336 000.13 euros trois cent trente six mille euros et treize centimes correspondant à la saison culturelle allant de septembre 2009 à août 2010.

Approuve la participation de la ville arrêtée à la somme de 80 000 euros soit quatre vingt mille euros.

Autorise le Maire ou son représentant à signer les contrats avec les artistes et les producteurs correspondants au titre de la programmation 2009-2010, et Madame Véronique MAASSEN par habilitation vu la délibération n°08/84 du 15 mars 2008

Autorise le Maire, à titre exceptionnel, à signer les contrats hors programmation en cas d'annulation de spectacle ou de programmation exceptionnelle, et Madame Véronique MAASSEN par habilitation vu la délibération n°08/84 du 15 mars 2008

### **Question n° 12**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE DE FRANCE AU TITRE DES ACTIONS MENÉES AU MUSÉE MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2009**

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Au titre de l'année 2009, le musée municipal va mettre en œuvre les actions suivantes :

Exposition Temporaire Yvette Troispoux : 1.468 € HT (qui est toujours en cours, je vous le rappelle, jusqu'à la fin du mois de septembre).

Achat de matériels de conservation préventive : 7.100 € HT

Restauration de l'œuvre « Panorama de Coulommiers » par Anatole Dauvergne : 6.100 € HT

ces dernières pouvant être financées par la D.R.A.C. il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter une subvention d'un montant de 2.200 €. On demande toujours le maximum, à savoir 30 %.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

D'autoriser le maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île de France cette subvention d'un montant de 2.200 €

### **Question n° 13**

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## REGIE DE RECETTES DE L'OFFICE DE TOURISME-MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

C'est vrai que Coulommiers est passée au Tout Numérique c'est bien, mais il fallait aussi moderniser les modes d'encaissement de l'Office du tourisme. Donc, on va vous proposer dès le début de la saison de payer en carte bleue et dans l'avenir de payer par internet. C'est-à-dire que vous pourrez non seulement réserver mais aussi payer votre place par internet. Le projet est en cours. J'espère qu'il sera validé le plus rapidement possible. De ce fait, il faut modifier l'article 4 de l'acte constitutif de la régie de l'Office du Tourisme, comme suit :

l'article 4 : les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants complété par :

3 carte bancaire  
4 paiement par Internet

les deux premiers modes de paiement vous le savez c'est « espèces » et « chèque bancaire ».

Il y a aussi :

- l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.
- la mise en place d'une plate forme sécurisée de télépaiement pour les transactions (vente à distance) des prestations fournies par la régie
- la signature d'un contrat d'adhésion au SP+ ou Pay Box permettant les transactions par Internet
- la prise en charge sur le budget de la ville des impayés résultant des paiements à distance

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

-Approuve la modification de l'acte constitutif de la régie dotée de la seule autonomie financière de l'Office de Tourisme comme suit :

l'article 4 : les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants complété par :

3 carte bancaire  
4 paiement par Internet

-Accepte de prendre en charge sur le budget de la ville des impayés résultant des paiements à distance

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Question n° 14

### DELEGATION AU MAIRE

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Pour faire face à la crise qui affecte l'économie mondiale, le Gouvernement a déjà pris un certain nombre de mesures en vue d'inciter la relance économique parmi lesquelles avoir revisiter le Code des Marchés Publics, avoir permis aux collectivités de toucher par anticipation le Fonds de Compensation sur la TVA. La ville de Coulommiers a signé une convention avec l'Etat pour s'inscrire dans cette démarche et une autre lecture de cette relance, c'est l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement public et privé, permet de donner une délégation générale au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Cette délégation était auparavant limitée au marché inférieur à 206 000 € HT.

Cette nouvelle disposition porte bien entendu que sur les projets qui ont été inscrits au budget et le Maire doit bien entendu rendre compte des décisions qu'il aura prises en vertu de cette délégation lors de chaque conseil municipal.

Pour ce qui nous intéresse cela nous permettra plus particulièrement d'avancer les processus de passation des marchés. En aucun cas de toutes façons le Conseil Municipal ne peut se sentir lésé ou manquer d'information puisqu'il porte sur des projets qui ont été inscrits et votés au budget.

Cela nous permettra de passer dans le courant de l'été les marchés relatifs à l'aménagement des parkings de l'Impasse de l'Aitre.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 5 abstentions (M. COILLOT, Mme CANALE Groupe Socialiste et Citoyen de Gauche, M. TREGOAT Groupe Les Verts, Mme RABEY, Mme SABATÉ),

- ACCORDE au Maire une délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- PRECISE que la présente délibération modifie la délibération n°08/58 en date du 15 mars 2008, exclusivement sur le point concernant la délégation du Maire en matière de marchés publics (Article L.2122-22-4° du CGCT).

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Question n° 15

### **DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET VILLE 2009**

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Première décision modificative de l'année. Une DM très intéressante.

En Fonctionnement la DM s'équilibre à 376 115 euros en dépenses et en recettes.  
En investissement la DM s'équilibre à – 574 355 euros en dépenses et en recettes.

Le détail des dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement est annexé à la présente note de présentation. Les points principaux à retenir sont toutefois les suivants :

#### **Recettes de fonctionnement :**

Une augmentation du produit des contributions directes inscrites au BP à hauteur de 199 800 €. Cela atteste d'une bonne santé de nos bases, puisque que je vous rappelle que les taux n'ont pas augmenté.

Une diminution de la dotation nationale de péréquation à hauteur de 46 090 €.

Une diminution des allocations compensatrices de taxe professionnelle pour 103 265 €. Il s'agit de compensations versées par l'Etat dans le cadre des exonérations que nous faisons sur la Taxe Professionnelle.

Une nouvelle inscription au titre du fond de solidarité des régions Ile de France à hauteur de 301 735 €, comprenant la moitié du FSRIF 2008 qui n'a été perçue qu'en début 2009 (335 765 €) et le réajustement des prévisions au titre de 2009 (- 34 030 €).

Une nouvelle fois, un affaissement de cette dotation, puisque vous savez que désormais le mode de calcul a varié et qu'il intègre non seulement le nombre de logements sociaux sur la commune mais aussi le nombre de personnes et le montant versé au titre de l'Aide Personnalisée au Logement.

Le remboursement par la Communauté de communes de la Brie des Templiers des dépenses engagées pour son compte par la commune (fluides et petits travaux) à hauteur de 17 675 €.

#### **Dépenses de fonctionnement**

Une augmentation de l'autofinancement à hauteur de 323 135 €.

Une hausse des crédits pour pertes sur créances irrécouvrables à hauteur de 15 000 €. Nous avons appris malheureusement qu'un certain nombre de loyers qui courraient depuis quelques années n'ont pas pu être recouverts. Il s'agit de loyers portant sur le parc locatif de la commune. Il nous faut provisionner puisque tous les recours ont été engagés par la TP et malheureusement, il s'avère que les personnes sont insolvables.

Une diminution des intérêts prévus sur l'année 2009 à hauteur de 50 000 € liée à la baisse des taux variables. Il faut que vous compreniez bien qu'au moment où nous avons constitué le budget, nous le faisons au pire moment de la crise économique et nous avons côté les taux au deça de ce que l'on peut constater aujourd'hui

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Un complément de crédits à hauteur de 31 480 € pour les travaux de ravalement du presbytère.

Un complément de crédits pour les dépenses d'électricité à hauteur de 14 300 € (prévisions insuffisantes).

### **Recettes d'investissement**

Une augmentation de l'autofinancement à hauteur de 323 135 €. Pour mémoire l'autofinancement inscrit au BP s'élevait à 1 500 000 €.

Une diminution de l'emprunt à hauteur de 487 565 €. Pour mémoire l'emprunt inscrit au BP s'élevait à 2 230 850 €

Une contribution d'EDF pour l'enfouissement des réseaux réalisé sur le cours Gambetta pour 24 690 €.

Un complément au titre des amendes de police pour 13 885 €.

Une diminution des opérations sous mandat de 450 000 € suite au résultat du marché d'aménagement de la voie des Longs Sillons réalisé en groupement de commandes avec la communauté de communes de la Brie des Templiers). Pour ce qui est du budget ville cette diminution portera sur une haute de 280 000 €

### **Dépenses d'investissement**

Une diminution des opérations sous mandat de 450 000 € suite au résultat du marché d'aménagement de la voie des Longs Sillons réalisé en groupement de commandes avec la communauté de communes de la Brie des Templiers.

Un complément de crédits pour la réalisation du préau de l'école Louis Robert à hauteur de 18 700 €.

Un complément de crédits pour les travaux de mise en conformité de la cuisine de Longchaumois et l'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite à hauteur de 40 245 €.

La pose de clôture pour sécuriser les écoles pour 10 120 €. Vous vous rappelez qu'on a vécu un fait divers douloureux, vis-à-vis duquel, les services ont été d'une grande réactivité on peut d'ailleurs les féliciter ce soir. Il faut ajuster les montants investis à cet effet.

Une diminution des crédits inscrits au bail voirie pour les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales à hauteur de 18 350 € et une augmentation des crédits inscrits au bail voirie pour les travaux de voirie à hauteur de 58 760 €.

Une diminution des crédits prévus pour l'aménagement de la nouvelle voie en zone industrielle à hauteur de 282 000 €, suite au résultat de la mise en concurrence.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 5 abstentions (M. COILLOT, Mme CANALE Groupe Socialiste et Citoyen de Gauche, M. TREGOAT Groupe Les Verts, Mme RABEY, Mme SABATÉ),

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°1 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

**Question n° 16**

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **DÉCISIONS DU MAIRE - COMPTE RENDU**

M. le Maire informe le Conseil municipal des décisions qui ont été prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération en date du 15 mars 2008 :

N° 09-97 du 12 mai 2009 : 20 décisions de renonciation au droit de préemption à l'intérieur des zones soumises au D.P.U. (du n° 2009/24 au n° 2009/43).

N° 09-98 du 15 mai 2009 : La participation des familles à l'abonnement de la carte IMAGINE'R pour l'année scolaire 2009/2010 est fixée comme suit :

- pour 1 enfant le tarif annuel est de 42 €
  - pour 2 enfants le tarif annuel est de 67 €
  - pour 3 enfants le tarif annuel est de 83 €
  - pour 4 enfants le tarif annuel est de 110 €
- à partir de 5 enfants, le tarif annuel par enfant est de 27 €.

N° 09-125 du 28 mai 2009 : conclusion d'une convention avec le Club Coulommiers Brie Football pour le prêt à titre gratuit, d'un véhicule de type minibus lui appartenant pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 31 août 2009 inclus.

N° 09-126 du 28 mai 2009 : conclusion d'une convention avec la résidence SIMEON pour le prêt à titre gratuit, d'un véhicule de type minibus lui appartenant pour la période du 10 juillet 2009 au 27 juillet 2009 inclus.

N° 09-127 du 28 mai 2009 : conclusion d'une convention avec la résidence SIMEON pour le prêt à titre gratuit, d'un véhicule de type minibus lui appartenant pour la période du 7 au 17 Août 2009 inclus.

Pour tout renseignement, ces actes sont consultables à la Direction Générale des Services.

## **Question n° 17**

## **QUESTIONS DIVERSES**

Arrivée de Mme MARTIG-DECÈS à 20 h 10.

## **Résultats des élections Européennes**

M. TRÉGOAT : Je vais revenir en arrière aux Européennes. Je vais dire que les Verts n'ont pas jubilé. J'ai pris quelques notes. Je suis rentré hier soir très tardivement pour la

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

préparation du Conseil Municipal et donc j'ai préparé quelques phrases pour les membres qui siègent à ce conseil.

Déjà, nous remercions tous les électeurs ayant mis leur bulletin de vote « Europe Ecologie » dans les urnes, ce qui a rendu ces résultats nationaux comme vous le savez et plus particulièrement ici, à Coulommiers et avec le calcul cantonal et que nous avons fait et que nous récoltons ce que nous avons semé depuis un certain nombre d'années. Plus particulièrement, fondateurs du groupe local, nommés les Verts de l'Aubetin et des deux Morin.

Les électeurs ont pris conscience de l'urgence écologique et dans la perspective de Régionales pour 2010, il ne faut pas nous parler de liste en autonomie puisque le week end suivant le 7 juin, alors c'était le 14 notre CNIR, pour ceux qui ne connaissent le CNIR, c'est notre Conseil National Inter Régional, ayant voté à l'unanimité le week-end pour les Européennes mais de liste de rassemblement ..... Attendez, je me mélange les pédales....

Il ne faut pas parler de listes en autonomie en suivant des Européennes, mais de listes de rassemblement des écologistes....Excusez-moi, M. le Maire. Avec toutes mes excuses, j'avais sauté une phrase ... qui seraient ouvertes. Nous avons réussi à montrer qu'il est possible de réunir dans la même dynamique et un projet partagé, les trois grandes familles historiques de l'Ecologie politique, le monde associatif, les acteurs des mouvements sociaux et militants politiques.

Nous, les Verts, pensons à l'après EUROPE ECOLOGIE et abattons nos cartes au moment opportun. Voici pour le résultat des Européennes.

### **Forum de la formation**

M. TRÉGOAT : Il ne faut pas oublier M. le Maire, vous et comme moi-même en 2007, étions candidats aux Législatives, comme beaucoup autour de cette table ne peuvent en dire autant. Il est vrai que nous habitons déjà et largement bien avant dans la cinquième circonscription et en plus dans notre fief qui est Coulommiers. Où je veux en venir ? Nous avons un programme, vous comme moi-même et je viens sur un point ce soir dont je reviendrais sur d'autres où j'abattrais d'autres cartes de mon jeu, la partie n'étant pas finie. Avec déjà un an d'apprentissage d' élu, j'ai maîtrisé vite les rouages du fonctionnement de la collectivité. C'est dans ce cadre que, comme vous pouvez le savoir, que je suis très sensible à l'enseignement, ayant repris le chemin de l'année universitaire cette année, où j'en sort avec un master gestion droit mercatique. Mais ce qui me fait intervenir auprès de votre Conseil Municipal ce soir est de mettre en place en Février /Mars un forum de la formation en partenariat avec les lycées d'enseignement professionnel, les institutions, les Ministères, voire les Chambre de commerce et d'industrie. Merci M. le Maire.

### **Grenelle des ondes**

M. TRÉGOAT : Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, J'ai adressé par mail à tous les membres du Conseil ainsi qu'à vos services de la Direction Générale des

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Services et Direction du Maire, le 20 mai 2009, une correspondance qui nous a été adressée par l'Association Robin des Toits qui lance un appel à candidature aux Collectivités souhaitant devenir ville pilote pour expérimenter le seuil de 0.5 volt par mètre aux antennes relais de téléphonie mobile. Cette action s'inscrit dans le cadre du Grenelle des ondes à la suite de la proposition de Loi n° 360 déposée par les Sénatrices et Sénateurs Verts. Ce courrier définit les modalités d'inscription par mon intermédiaire que je vous l'ai transmis au sein de notre collectivité afin que cette expérimentation puisse être mise en place. Avez-vous eu l'occasion d'en débattre et quelle est votre position à ce sujet ? Merci.

M. RIESTER : Concernant la dernière remarque, puisque c'est celle qui concerne le Conseil Municipal de Coulommiers, il est évident et on en avait parlé, lors d'un précédent conseil municipal, que la question non seulement des antennes, mais plus largement des ondes est un vrai sujet de préoccupation aujourd'hui pour les élus locaux, régionaux, nationaux et pour les Français en général. C'est la raison pour laquelle et vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu un Grenelle de antennes et des ondes. Ce Grenelle a apporté plus de questions et de pistes de travail que de réponses d'ailleurs, puisque c'est un sujet complexe. Est-ce qu'il y a des zones dangereuses ou pas ? S'il y a des zones dangereuses, est-ce que ce sont les ondes des téléphones ou d'autres zones qui sont les plus dangereuses ? Est-ce que c'est l'émission des antennes ou la réception des combinés qui est le plus dangereux ? Il y a un certain nombre de problématiques qui ont été soulevées lors de ce Grenelle des ondes. D'ailleurs un certain nombre d'associations du type « Robin des Toits » a pris une part considérable à ces travaux. On voit bien aujourd'hui, à travers des différents Ministères, le travail des associations, le travail des parlementaires sur cette question. On n'est qu'à un moment de la vie je dirais, publique, sur ce sujet particulièrement et qu'il nous semble trop tôt pour nous ville de Coulommiers de prendre des décisions sur ces questions spécifiques avant qu'on puisse avoir des propositions et même une réglementation très précise décidée par l'Etat et par le Parlement suite à tous les travaux de ce Grenelle des ondes et des antennes. Donc, sachez M. TRÉGOAT que nous sommes aussi sensibles, sur ces questions là. Nous vous remercions d'avoir posé la question et nous ne manquerons pas de tenir le Conseil municipal informé et vous-même si vous souhaitez travailler de près avec nous sur cette question là, de voir l'évolution de la réglementation et donc des décisions que nous prendrons en conséquence au niveau de la ville de Coulommiers.

M. TRÉGOAT : comme vous ouvrez la porte, M. le Maire je profiterai du huis clos parce que je suis obligé d'intervenir en huis clos, si vous me le permettez pour intervenir sur des antennes sur le château d'eau pour avoir des questions bien précises, mais en huis clos. Merci.

M. RIESTER : Vous poserez votre question en huis clos, mais on a rien à cacher. Au niveau du Conseil municipal sur ces questions là.

M. TRÉGOAT : Et pour l'autre question.

M. RIESTER : Il y avait une autre question ?

M. TRÉGOAT : Oui, il y en avait deux. Attendez ...

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : C'était des déclarations.

M. TRÉGOAT : Non c'était pour voir s'il était possible de mettre en place un forum de la formation en fin février/début mars, soit à la Sucrerie ou soit avec les institutions avec le monde de l'enseignement pour savoir où les jeunes peuvent aller à la rentrée.

Mme MOTOT : Cela existe déjà. Cela a été fait au Lycée Jules Ferry de nombreuses fois, où justement des professionnels étaient conviés, étaient nombreux, cela n'a rien d'innovant.

M. TRÉGOAT : Oui, mais c'était juste pour un corps de métier.

Mme MOTOT : Non, non, non. De nombreux professionnels de différents horizons étaient conviés pour dire aux enfants (n'est-ce pas Françoise puisque tu y étais ?) On a aussi le forum des emplois jeunes. Donc ce n'est pas quelque chose qui n'existe pas.

M. RIESTER : Je complète ce que dit Mme MOTOT en disant, je vous propose que Mme MOTOT en tant Présidente de la commission Education de vous rapprocher de M. TRÉGOAT pour lui expliquer exactement ce qui s'est fait, ce qui va se faire et qu'éventuellement en fonction de cela on puisse compléter si c'est nécessaire en fonction de remarques de M. TRÉGOAT et de celles et ceux qui voudraient faire des remarques. Je pense qu'on a un vrai enjeu de société, ce n'est pas qu'un enjeu d'éducation, c'est un enjeu de société qu'est l'orientation des jeunes. C'est vrai que ce type de dispositif permet vraiment d'améliorer l'orientation et contribue vraiment à une bonne orientation des jeunes. Donc, je suis tout à fait favorable. Mme MOTOT vient de vous dire que cela se passait depuis un certain temps. Il faut continuer et donc regardons cela de très près et voyons voir ce qu'on peut mettre en place d'ici l'année prochaine. Merci M. TRÉGOAT.

Mme CANALE : Je vais être beaucoup plus terre à terre et je vais revenir sur la commune de Coulommiers. D'abord, Mme MOTOT excusez-moi de vous poser cette question, peut être avez-vous déjà répondu à un précédent conseil. Qu'en est-il de la Société qui est chargée de distribuer les repas scolaires ? Je me posais la question du contrat qui avait été mis en place avec cette société puisque vous avez eu des problèmes avec l'ancienne Société. Je me suis posé la question de savoir si cela ne serait pas opportun d'avoir une réflexion autour de la création d'une cantine collective. Vu le nombre de repas qui sont distribués sur la commune de Coulommiers, on pourrait peut être réfléchir à cette solution.

Mme MOTOT : Nous avons cessé de travailler avec AVENANCE le 30 juin et pour la période estivale, Juillet et Août, ARMOR cuisine a accepté de livrer les repas aux centres de loisirs, à Notre Maison, pour le service à domicile et au personnel communal. Il a été établi par Sonia Manceau qui s'occupe de tout cela à Coulommiers, un appel d'offres qui est en cours et nous avons deux réunions prévues début juillet pour ouvrir les plis pour la première et ensuite trancher dans la deuxième.

Nous n'avons pas fait cela seuls. Il y a eu une réunion avec les parents d'élèves qui voulaient bien participer et c'était très instructif. Les parents d'élèves nous ont dit ce qu'ils souhaitaient et Melle Sonia MANCEAU en a pris note et l'a fait figurer dans

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

l'appel d'offres. J'espère que cette fois-ci on aura quelque chose de toute à fait déterminant pour les enfants de Coulommiers et pour les adultes.

Mme CANALE : Donc pas de projet de cuisine collective.

Mme MOTOT : Pour l'instant non, trop difficile à mettre en place et ce n'est pas notre métier.

Mme CANALE : Une autre remarque, concernant les sentes de Coulommiers. Il serait intéressant d'entretenir ces sentes. La Communauté de Communes s'est vantée d'avoir fait un grand circuit VTT et je trouve que c'est dommage qu'au sein même Coulommiers on n'entretienne absolument pas les sentes parce que cela permettrait aux Columériens de découvrir leur ville. J'ai constaté par chez moi, du côté de Montanglaust que beaucoup de propriétaires laissaient complètement à l'abandon leur terrain ce que cela pose des problèmes au niveau des bêtes, puisqu'on trouve des sangliers... après cela fait des ravages au niveau des jardins. Ce qui est dommage c'est qu'on entretienne quelques avenues comme l'Avenue Gastellier etc et qu'on ne fasse aucun cas de ces sentes qui permettraient quand même d'ouvrir des chemins intéressants pour tous les Columériens. Merci.

M. RIESTER : Evidemment les sentes c'est une priorité, on les entretient. D'ailleurs j'étais au Theil Dimanche et l'on m'a remercié de la façon dont on entretenait les sentes. Vous voyez, comme quoi... et la façon dont on avait pris en compte l'aménagement d'un petit pont sur le Ru de Rognon entre Boissy-le-Châtel et le Theil. Et Bernard Frémont et Jackie Goujat, es qualité environnement sur le suivi d'un certain nombre de dégradations environnementales, si tant est qu'il y en ait, ont comme responsabilité l'entretien des sentes et puis leur aménagement progressif (on ne peut pas faire tout d'un seul coup) en matière d'assainissement par exemple. Dans les sentes les plus urbaines de Coulommiers, parfois, il y a des coulées d'eau et cela pose des problèmes et elles nécessitent un travail d'assainissement. Celles qui sont les plus en bordure des champs et des bois, celles là sont plus champêtres et nécessitent moins d'aménagements d'assainissement, nécessitent d'être entretenues régulièrement et c'est ce que nous faisons. Si jamais il y en a une qui n'est pas entretenue régulièrement, il faut nous le signaler et nous serons enclins à y remédier le plus rapidement possible, puisque c'est notre politique. Enfin, l'entretien des terrains des gens, à partir du moment où ils sont chez eux, c'est un peu compliqué de les obliger à l'entretenir, sauf si cela met en péril, soit à travers les arbres, soit à travers telle ou telle nuisance, l'intérêt général ou en tous cas le domaine public, mais là on en est pas là je pense. Si c'est le cas on regardera là aussi avec le plus d'écoute possible vos remarques. Quant aux sangliers et renards d'ailleurs, c'est un point qui est important à prendre en compte c'est la raison pour laquelle on essaie de réguler avec les services de la Préfecture les animaux, si tenté qu'il y en aient qui s'approchent trop des habitations et qu'ils puissent être des nuisances pour ces mêmes habitations et leurs habitants.

Mme MARTIG-DECÈS on a le plaisir de vous voir pour les questions diverses.

Mme MARTIG-DECÈS : J'ai appelé. J'étais prise dans les bouchons.

M. RIESTER : Oui, vous vous êtes excusée. Cela arrive quand on vient de Paris.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MARTIG-DECÈS : 3 heures pour venir de Paris, c'est assez... enfin bref. Vous avez le plaisir de m'avoir pour les questions diverses.

M. RIESTER : C'est ce que je viens de dire.

### **Instructions des demandes de R.S.A.**

Mme MARTIG-DECÈS : Moi, je voulais vous parler du R.S.A. Vous savez qu'à partir du 1<sup>er</sup> Juillet, les communes qui sont volontaires vont devoir prendre en charge l'instruction des dossiers du R.S.A. Cela fait un mois, vous le savez que les allocataires ou les bénéficiaires peuvent prétendre avoir des renseignements sur le R.S.A. Donc, je voudrais tout d'abord que l'on fasse un point par rapport à la situation de Coulommiers et savoir également au niveau du C.C.A.S. parce que certaines communes refusent d'instruire le R.S.A. ce qui est un peu dommage, savoir un petit peu la position de Coulommiers sur le Revenu Solidarité Active. Je pense que les Columériens en ont fortement besoin.

M. RIESTER : Tout à fait, Mme MARTIG-DECÈS, c'est la raison pour laquelle je vais laisser M. LEGEAY répondre sur les premières retombées du R.S.A. et c'est la raison pour laquelle le C.C.A.S. de Coulommiers, bien évidemment va s'occuper de la gestion des demandes de R.S.A. et qu'il va peut être vous donner quelques renseignements. On pourra faire un bilan, là c'est vrai que c'est un peu tôt. Cela fait quelques jours seulement. Je crois que faire un bilan au bout de quelques jours ...Précisez, ce que vous souhaitez

Mme MARTIG-DECÈS : Cela fait déjà un mois que les communes, enfin vous savez très bien cela fait un mois que le Gouvernement a fait une publicité qui est quand même assez jolie.

M. RIESTER : Oui, c'est une mesure importante.

Mme MARTIG-DECÈS : Voilà, c'est une mesure importante. Je voulais que vous fassiez un point sur la situation de Coulommiers. Parce que ce n'est pas rien M. RIESTER de passer du RMI au RSA. C'est quand même assez historique.

M. RIESTR : Oui, c'est vrai, je suis content que vous le saluiez.

Mme MARTIG-DECÈS : Oui, quand même. Pas de souci. Vous savez très bien quels ont été les débats à l'Assemblée Nationale. Donc on ne va pas refaire cela ici. Mais je voulais savoir concrètement, donc localement, comment se passait la transition entre le RMI et le RSA. Comme vous le savez cela fait déjà un mois que les gens peuvent venir aux renseignements et notamment visiblement, la CAF rencontre des difficultés pour l'instruction. Vous savez que ce n'est pas anodin. Donc je voulais savoir pour Coulommiers, si les Columériens avaient les bonnes informations au bon moment et si tout se passait bien.

M. RIESTER : Très bien et bien je vais passer la parole à M. LEGEAY pour vous rassurer Madame.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEGEAY : Il y a deux mois, le conseil d'administration n'avait pas décidé de mettre en place dans le moment présent, parce qu'il y avait toute une façon de revoir les permanences, les ouvertures et ainsi de suite et donc le Conseil d'administration de la semaine dernière a décidé de mettre en place la structure pour qu'on puisse recevoir celles et ceux qui veulent déposer et faire instruire un dossier de R.S.A. Cela devrait commencer au plus tard début Septembre. Nous allons en profiter pour réorganiser les heures d'ouverture, les jours d'ouverture de notre C.C.A.S. Nous allons ouvrir du lundi au samedi matin compris de 8 h 30 à 12 heures et trois après-midi seront consacrés à l'étude des dossiers R.S.A. C'est quelque chose qui nous sera possible au plus tard, franchement au plus tard début septembre.

### **Question n° 18**

#### **APPROBATION DE LA TENUE DE LA SEANCE A HUIS CLOS**

M. RIESTER expose le projet de délibération.

La teneur de la délibération relative à l'attribution d'une bourse selon les critères du legs de Mademoiselle TROQUET, nécessite la tenue d'une séance à huis clos.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de tenir la séance à huis clos.

M. RIESTER : Je vais demander à nos amis du public et de l'audio visuel de nous laisser.

Je vous souhaite à tous et à toutes, une bonne soirée, de bonnes vacances et surtout je vous reverrai pour le défilé du 14 juillet 2009.

Le public quitte la salle. Les portes sont fermées.

### **Question n° 19**

#### **LEGS TROQUET – ATTRIBUTION D'UNE BOURSE D'ETUDES**

Mme MOTOT expose le projet de délibération.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La ville de Coulommiers a bénéficié d'un legs de Melle TROQUET qui devait permettre la création d'une bourse d'études pour une jeune fille d'un lycée de Coulommiers, issue d'une famille de conditions modestes ayant au moins deux enfants. Cette année, il sera proposé d'attribuer cette bourse à une jeune fille du Lycée Jules Ferry.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,  
Décide en comité secret, sur le demande de Monsieur le Maire, d'attribuer pour l'année scolaire 2008/2009, une bourse d'études de 398 euros à Mademoiselle TEIXEIRA Davina,  
Précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2009.

La séance est levée à 20 h 30.